



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 5 octobre 2020 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
M. François Pichette → Conseiller  
Mme Nathalie Vézina → Conseillère  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère  
M. Alain Dion → Conseiller  
M. Patrick Noël → Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec six conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Considérant les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la COVID-19;

Le conseil siège à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par la voie de l'application Zoom. Cette séance sera publicisée dès que possible sur le site Internet, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-10-01-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....5904
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....5904
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....5906



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.....	5906
4.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....	5906
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....	5906
4.2	Dépôt d'un projet de règlement : Règlement 474-2020 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 689 000 \$ ».....	5907
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	5907
5.1	Adoption de règlement : Règlement 472-2020 « RMU-01 sur les systèmes d'alarme ».....	5907
6.	TRANSPORT .....	5907
6.1	Demande adressée au ministère des Transports du Québec : Lot 6 186 987 – 2.....	5907
7.	HYGIÈNE DU MILIEU .....	5908
7.1	Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 6 et réception provisoire des ouvrages	5908
7.2	Mandat : Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle.....	5909
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE .....	5910
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT .....	5910
9.1	Mandat : Membres du comité consultatif d'urbanisme .....	5910
10.	LOISIRS ET CULTURE .....	5911
10.1	Embauche : Responsable des communications et chargé de projet.....	5911
11.	CORRESPONDANCE .....	5911
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS .....	5912
13.	DIVERS .....	5912
13.1	Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie .....	5912
13.2	Demande adressée au ministère des Transports du Québec : Modification des limites de vitesse sur une portion de la Côte du Pont.....	5913
13.3	Mandat de services professionnels : Photographies de la municipalité.....	5914
13.4	Mandat afin de procéder à l'émission de constats d'infractions aux règlements d'urbanisme	5914
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS .....	5915



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

15. LEVÉE DE LA SÉANCE.....5915

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020**

2020-10-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 14 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, en remplaçant, à la première phrase de l'ouverture de l'assemblée, le mot « six » par « cinq ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-03-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois**

2020-10-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 167 038 \$ pour le mois de septembre 2020.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 4.2 Dépôt d'un projet de règlement : Règlement 474-2020 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 689 000 \$ »

2020-10-04-02

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1 Adoption de règlement : Règlement 472-2020 « RMU-01 sur les systèmes d'alarme »

2020-10-05-01

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Alain Dion lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 14 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter, tel que déposé, le règlement 472-2020 « RMU-01 sur les systèmes d'alarme ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-05-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. TRANSPORT

### 6.1 Demande adressée au ministère des Transports du Québec : Lot 6 186 987 – 2

2020-10-06-01

CONSIDÉRANT que l'emprise de la Côte du Pont et le terrain sur lequel est situé le bâtiment d'accueil touristique de la Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans (ci-après appelé MRC), soit le lot 6 186 987-2, est la propriété du ministère des Transports du Québec (ci-après appelé MTQ) ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du plan d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, est d'améliorer l'environnement bâti aux abords de la Côte du Pont ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un secteur névralgique en terme d'organisation du territoire en fonction des développements projetés ;

CONSIDÉRANT l'autorisation de disposer ou d'utiliser temporairement des immeubles du MTQ pour le lot 140-PTIE, datée du 26 juin 2002 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Informer le MTQ du souhait du conseil d'acquérir le lot 6 186 987-2 dans l'année suivant la fin des travaux de voirie à l'intersection de la Côte du Pont et du chemin Royal.
2. Effectuer une demande d'accès à l'information afin d'obtenir toute entente de location de bâtiment sis sur le lot 6 186 987-2 (anciennement la partie de lot 140) liant le MTQ et son locataire et assumer les frais afférents, s'il y a lieu.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-06-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 7.1 Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 6 et réception provisoire des ouvrages

2020-10-07-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-07-01 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-07-03 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7) » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 66 825 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est (Décompte progressif numéro 6) daté du 23 septembre 2020, incluant la libération de la retenue de 5 % ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 66 825 \$ (plus taxes applicables) sous certaines conditions ;





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'à la lecture des documents fournis par le fournisseur « Charles-Auguste-Fortier inc. », une erreur évidente apparaît concernant la date de l'attestation de réception provisoire des ouvrages, où l'on devrait lire « 30<sup>e</sup> jour du mois de septembre » ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 66 825 \$ (plus taxes applicables) et la réception provisoire des ouvrages à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement d'égout secteur Est conditionnellement à la fourniture des documents suivants :
  - Un document provenant de chacune des autorités concernées attestant que les lois, décrets et ordonnances ont été observés, et que toutes les cotisations et tous les prélèvements exigibles en vertu des lois et des décrets ont été payés à ce jour (CNESST et CCQ).
  - Un document attestant que les quittances partielles ou finales de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour.
  - Les quittances partielles ou finales de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour.
  - L'attestation de réception provisoire des ouvrages avec la date corrigée.
2. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Approprier au surplus affecté à l'assainissement les dépenses à assumer par la Municipalité, s'il y a lieu.
4. Transmettre la présente résolution à « Charles-Auguste-Fortier inc. », entrepreneur général et à François Beaudoin, ing. chez TetraTech QI.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-07-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Mandat : Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle**

2020-10-07-02

CONSIDÉRANT une lettre de la Fédération canadienne des municipalités datée du 30 septembre 2019 annonçant que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans soumise au titre de Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) a été approuvée pour un montant pouvant atteindre 30 928 \$ ;

CONSIDÉRANT une lettre du ministre des Transports, M. François Bonnardel, datée du 2 juillet 2020 annonçant que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Pierre-de-



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

l'Île-d'Orléans soumise au titre de Programme d'aide à la voirie locale (PPA) a été approuvée pour un montant pouvant atteindre 15 000 \$ ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-09-06-03 « Mandat : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-11-06-01 « Acceptation d'une offre de service : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées » ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la direction générale à procéder à une demande de prix pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle.
2. Autoriser la direction générale à octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conformément au règlement numéro 467-2019 « Règlement sur la gestion contractuelle ».
3. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
4. Assumer le financement via le « surplus assainissement ».
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-07-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **9.1 Mandat : Membres du comité consultatif d'urbanisme**

2020-10-09-01

CONSIDÉRANT les articles 6, 7 et 8 du règlement 191, « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 176 constituant un comité consultatif d'urbanisme » ;

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 octobre 2020 ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Renouveler le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme ci-dessous pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2022 :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Siège 1 : Martin Vézina (Président)  
Siège 2 : Jean Dubois  
Siège 4 : Hélène Ferland

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-09-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10. LOISIRS ET CULTURE

#### 10.1 Embauche : Responsable des communications et chargé de projet

2020-10-10-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-05-04-04 « Modification : Politique des ressources humaines » ;

CONSIDÉRANT la publication d'une offre d'emploi pour le poste de responsable des communications et chargé de projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder à l'embauche de Mme Véronique Gravel au poste de responsable des communications et chargé de projet de la Municipalité.
2. Fixer la rémunération de Mme Véronique Gravel au taux horaire proposé par le comité de sélection, tel que déposé au document 2020-10-10-01.
3. Assujettir Mme Véronique Gravel au respect de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
4. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11. CORRESPONDANCE

-10-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de septembre 2020 est déposée.

Document déposé : 2020-10-11-00





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2020-10-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13. DIVERS

#### 13.1 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

2020-10-13-01

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par Mme Caroline Turgeon



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Indiquer au gouvernement du Québec, ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale, son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités.
2. Indiquer au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité.
3. Demander au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 et de le laisser dans le projet de loi 49. Ce geste permettrait d'engager la discussion pour trouver une solution raisonnable accordant ainsi aux municipalités la possibilité de conserver leur pouvoir de zonage, d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, ainsi que de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.
4. Envoyer copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.
5. Envoyer copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias de notre région.

Document déposé : 2020-10-11-06-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13.2 Demande adressée au ministère des Transports du Québec : Modification des limites de vitesse sur une portion de la Côte du Pont**

10-13-02

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de citoyen afin de modifier la limite de vitesse sur une portion de la Côte du Pont ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse actuellement permise sur une portion de la Côte du Pont passe de 80 km/h à 50 km/h vis-à-vis la fin du trottoir ;

CONSIDÉRANT que les voitures et les camions circulent à grande vitesse dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse actuellement permise à l'entrée du village du côté Ouest du Chemin Royal passe de 80 km/h à 50 km/h à environ 100 mètres à l'ouest de la fin du trottoir ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. Transmettre au ministère des Transports une demande d'évaluer la possibilité de déplacer la limite de vitesse sur une portion de la Côte du Pont afin de prolonger la zone de 50 km/h d'environ 100 mètres.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec et au demandeur.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-11-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 13.3 Mandat de services professionnels : Photographies de la municipalité

2020-10-13-03

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire mandater un photographe professionnel pour monter une banque de photos des attraits de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, et ce, pour chaque saison ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la direction générale à octroyer un contrat de services professionnels d'un photographe pour la fourniture d'images représentant notamment, sans s'y limiter, les attraits, les immeubles municipaux et les paysages de la Municipalité pendant les quatre saisons.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-13-05  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 13.4 Mandat afin de procéder à l'émission de constats d'infractions aux règlements d'urbanisme

2020-10-13-04

CONSIDÉRANT le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, articles 4 et 6 ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC de l'Île d'Orléans d'émettre des constats d'infractions concernant le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles sur le lot 6 186 238 et d'entreprendre au besoin les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser l'activité dérogatoire non conforme décrite à l'avis daté du 15 juillet 2020.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-10-13-06  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 41, Monsieur le maire précise qu'aucun citoyen n'a envoyé de questions avant la présente séance.

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-10-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> **au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.